

**TABLEAU D'AVANCEMENT 2017 AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL
DE 1^{ère} CLASSE DES ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT (AAPAE1)**

Les critères :

Les conditions statutaires	Peuvent être nommés au choix au grade d'AAPAE de 1 ^{ère} classe par voie d'inscription sur tableau d'avancement les AAPAE de 2 ^{ème} classe justifiant d'au moins 2 ans d'ancienneté dans le 6 ^{ème} échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade au 31 décembre 2017.
Le texte de référence	Art 14-II du décret n° 2006-1760 du 23/12/2006 modifié
Les règles de gestion	Qualités développées et implication dans l'exercice des fonctions La CAP nationale veillera à respecter, dans la mesure du possible, le classement issu des CAP locales.

Les informations sur la CAP au titre de 2015 :

Nombre de promouvables	1643
Nombre de proposés	482
Nombre de postes offerts	373
Nombre de promus	373
Age moyen des promus	54 ans
Ancienneté moyenne dans le grade	8a 10m 29j